

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

En participant au jeu-concours, vous déclarez accepter ce règlement.

- 1. Organisation** – La société qui organise ce jeu-concours est la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire, site Besançon (Ligue BFC Besançon), dont le siège est situé au Gymnase de La Bouloie - 1 rue Pierre Laplace - Besançon 25000.
- 2. Dates** – La Ligue BFC Besançon organise un jeu gratuit dénommé « Gagnez un lot parmi la centaine de lots mis en jeu par la Ligue BFC Besançon avec le FCSM et le Crédit Mutuel » du 20/05/2022 au 02/06/2022 à 23h59 heure de Paris. La sélection des gagnants aura lieu le 03/06/2022. Les gagnants seront contactés le 03/06/2022 directement en message privé des comptes gagnants, via le réseau social concerné.
- 3. Participants** – Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, et résidant en France métropolitaine. Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de la Ligue BFC Besançon, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu. La Ligue BFC Besançon se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle. La Ligue BFC Besançon se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.
- 4. Modalités de participation** – Les participants doivent suivre le compte @sport_u_bfc sur le réseaux social concerné, aimé la publication de la journée d'étude « le football du troisième millénaire » en date du 17/06/2022 et la partager dans leur story personnelle, en mentionnant @sport_u_bfc. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter un lot. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par la Ligue BFC Besançon sans avoir à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.
- 5. Désignation des gagnants** – Les gagnants seront tirés au sort via un logiciel, dont la décision sera finale.
- 6. Annonce du gagnant** – Les gagnants seront contactés via messages privés du réseau social concerné auquel il devra répondre dans les 7 jours à compter de la réception du message afin d'accepter son gain par écrit et fournir ses données personnelles. La Ligue BFC Besançon n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux.
- 7. Gain** – Une centaine de lots venant de la Ligue BFC Besançon, du FCSM et du Crédit Mutuel seront à gagner. Les lots sont à acceptés tel qu'ils sont. Ils ne pourront être ni échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire

l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente ou le transfert des lots, par quelque moyens que ce soit, sont strictement interdits. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Ligue BFC Besançon. Il est précisé que la Ligue BFC Besançon ne fournira aucune garantie, le gain consistant uniquement en la remise du lot prévu. En conséquence, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement jusqu'à la destination de récupération, etc. resteront à la charge des gagnants et/ou de son accompagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre. Le participant est informé. En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation, ainsi que du bénéfice de son gain par son accompagnant. Au moment de la remise des prix, la Ligue BFC Besançon se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente.

- 8. Remise ou retrait des lots** – Les lots seront à récupérer exclusivement l'après-midi du mercredi 08 juin 2022 au domaine sportif des Pouges - 10 Rue des Combes, 25400 Arbouans. Les lots ne seront soumis à aucun envoi postal, ni remis à une date ultérieure ou autre lieu pour quelques motifs que ce soit.
- 9. Responsabilité** – La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d' éventuels virus circulant sur le réseau. La Ligue BFC Besançon ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou liés à un navigateur donné. A ce titre, les participants s'engagent à se conformer aux lois en vigueur. La Ligue BFC Besançon ne garantit pas que le réseau social soit accessible sans interruption. La responsabilité de la Ligue BFC Besançon ne pourra être engagée sur ce fondement. La Ligue BFC Besançon ne pourra pas davantage être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter au réseau social ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à la Ligue BFC Besançon, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre. La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. La Ligue BFC Besançon ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Ligue BFC Besançon ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. La Ligue BFC Besançon ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. La Ligue BFC Besançon ainsi que ses partenaires ne

pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires ou leurs accompagnants dès lors que les gagnants en auront pris possession. La Ligue BFC Besançon ne pourra ainsi être tenue responsable d'un quelconque dommage survenu après récupération du lot. En tout état de cause, si une quelconque responsabilité devait être encourue par la Ligue BFC Besançon, cette dernière ne pourrait dépasser la valeur du lot. De même la Ligue BFC Besançon, ainsi que ses partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Ligue BFC Besançon, ni aux sociétés, partenaires. La Ligue BFC Besançon ne pourra être tenue responsable d'une quelconque incapacité qui empêcherait les gagnants de bénéficier du lot. De manière générale, la Ligue BFC Besançon ne pourra être responsable des agissements ou du comportement des participants, des gagnants ou de leurs accompagnants.

- 10. Données personnelles des participants** – Les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à la Ligue BFC Besançon. Tout participant au Jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite par courrier à la Ligue BFC Besançon dont l'adresse mail est mentionnée en pied de page de ce document.
- 11. Litige et réclamation** – La Ligue BFC Besançon se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendue qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Ligue BFC Besançon ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.
- 12. Droit applicable** – Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.
- 13. Acceptation et consultation du Règlement** – Le simple fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage, en dernier ressort, de la Ligue BFC Besançon sans contestation. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte.